



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

## **DECISION N°FranceAgriMer/MAEI/2017/02 relative aux délégations de signature des agents de la mission Affaires européennes et internationales**

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/MAEI/2017/01 du 9 mars 2017,

### **DÉCIDE :**

#### **Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François BLANC, chef de la mission des Affaires européennes et internationales, délégation de signature est donnée à Madame Maryse SABOULARD, chef de l'unité d'Appui aux exportateurs, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la Mission des Affaires européennes et internationales pris hors du cadre du budget national,
- tous les actes relevant des attributions de la Mission des Affaires européennes et internationales pris dans le cadre du budget national dans la limite de 60 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François BLANC et de Madame Maryse SABOULARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Cyrille SCHWEIZER, chef de l'unité Stratégie et coopération européenne et internationale, pour :

- tous les actes relevant du budget d'influence (géré en compte de tiers) pris dans le cadre du budget national dans la limite de 60 000 €.

#### **Article 2 :**

La présente décision abroge et remplace la décision n°FranceAgriMer/MAEI/2017/01 susvisée. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 10 avril 2017

Christine AVELIN